

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2025.

(En dinars)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2025	DEUXIEME TRIMESTRE 2024	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2025 AU 30/06/2025	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024 AU 30/06/2024	31/12/2024
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	632 734 686,141	560 366 882,023	1 241 905 091,079	1 126 932 170,909	2 326 623 394,037
* Intérêts	364 206 132,465	364 725 051,140	738 124 027,621	733 095 102,124	1 501 115 085,683
* Commissions en produits	71 585 251,835	70 529 254,485	135 612 584,950	136 082 614,564	280 683 883,597
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	196 943 301,841	125 112 576,398	368 168 478,508	257 754 454,221	544 824 424,757
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	230 372 189,777	205 609 294,122	454 398 170,833	404 788 565,536	846 908 813,225
* Intérêts encourus	229 760 821,506	204 380 903,043	453 226 253,794	402 519 915,589	843 061 983,272
* Commissions encourues	611 368,271	1 228 391,079	1 171 917,039	2 268 649,947	3 846 829,953
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	402 362 496,364	354 757 587,901	787 506 920,246	722 143 605,373	1 479 714 580,812
4- Autres produits d'exploitation	3 400 517,853	3 181 460,729	6 391 460,349	6 301 955,444	12 772 634,079
5- Charges opératoires, dont:	182 254 247,377	154 966 737,738	355 099 591,132	303 948 205,621	664 558 771,868
* Frais de personnel	105 760 477,002	87 835 348,380	204 140 822,795	172 372 865,848	358 105 820,427
* charges générales d'exploitation	64 371 955,976	56 050 520,411	127 392 007,938	109 961 334,917	258 279 069,722
6- Structure du portefeuille :	-	-	6 830 706 553,837	5 145 775 217,166	6 136 665 262,642
* Portefeuille-titres commercial	-	-	4 303 679,415	26 047 568,002	18 253 976,717
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	6 826 402 874,422	5 119 727 649,164	6 118 411 285,925
7- Encours des crédits nets	-	-	13 016 137 281,984	12 233 729 128,257	12 806 867 639,139
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	20 950 179 592,261	18 958 490 771,812	20 814 072 817,921
* Dépôts à vue	-	-	9 821 609 616,614	9 043 567 534,594	10 532 265 360,762
* Dépôts d'épargne	-	-	5 368 552 536,983	4 812 989 104,649	5 211 992 520,789
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	924 317 092,931	844 563 350,526	798 630 314,652
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	844 511 108,560	768 101 276,341	718 093 994,519
* Ressources spéciales	-	-	79 805 984,371	76 462 074,185	80 536 320,133
10- Capitaux propres	-	-	1 982 108 375,506	1 868 256 297,522	1 981 591 374,715

*Les chiffres arrêtés au 31/12/2024 sont des chiffres audités

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2025

La BIAT a clôturé le 1^{er} semestre de l'année 2025 avec les résultats suivants :

- ⇒ Un PNB de 787,5MD en accroissement de 9,1% par rapport à fin juin 2024. La répartition de ce PNB s'établit comme suit :
 - ⇒ Marge en intérêts de 284,9MD (36,2% du PNB) ;
 - ⇒ Marge sur commissions de 134,4MD (17,1% du PNB) ;
 - ⇒ Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 368,2MD (46,8% du PNB).
- ⇒ Des charges opératoires de 355,1MD marquant une évolution de 16,8% avec un coefficient d'exploitation de 45,1% contre 42,1% au 30/06/2024.
- ⇒ Des encours de dépôts de 20 950,2MD en accroissement de 10,5% avec une évolution des dépôts à vue et des dépôts d'épargne respectivement de 8,6% et 11,5%.
- ⇒ Des encours de crédits nets de 13 016,1MD en progression de 6,4%.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2025

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2025.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2025 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2025 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2025 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2025 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2025.

2. Règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2025. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2025. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2025.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2025, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2024 que celles relatives à l'année 2025.

Les données relatives à l'année 2024 sont conformes à celles publiées en 2024 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2024.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2025 à 1 241 905 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 454 398 mD au titre du premier semestre 2025.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. Structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et des provisions constituées sur ces titres.

4. Encours des crédits nets

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

5. Encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2024 et au 30/06/2025 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2024 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 25/04/2025.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2024 et du premier semestre 2025 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.